

# Rapport visant à la constitution d'un fonds de solidarité envers les victimes de violences conjugales.

Assemblea di a Juventù

Cummissioni II : Siciali, Educazioni e Furmazioni

## Table des matières

Introduction. Un incessant rappel de l'actualité.	3
La problématique. Quitter son foyer lorsque l'on est en situation de précarité.	5
Proposition 1. Constituer un fond destiné aux victimes des violences domestiques.	6
Proposition 2. Que ledit fond puisse se porter garant auprès de propriétaires lors de contrats locatifs.	7
Exemple schématique de fonctionnement.	7
Proposition 3. Que les fonds réunis par ledit fond alimentent la prévention et la réinsertion professionnelle.	8
Conclusion. Pour permettre aux victimes de reconstruire leur vie.	9

## Introduction.

### Un incessant rappel de l'actualité.

L'actualité convoque continuellement à notre mémoire le fait des violences conjugales et domestiques, avec ses drames insupportables et les paroles de victimes trop souvent occultées dans une Corse où une partie de la population se sent préservée de pratiques qui lui seraient exogènes. La vision erronée d'une femme corse protégée est tenace et ancienne, mais elle doit son existence à un idéal romantique forgé au XIX<sup>e</sup> siècle. Cet imaginaire empêche de penser la réalité et ce mythe devra être brisé pour pouvoir se saisir correctement de la problématique. Les victimes, bien souvent des femmes mais aussi plus rarement des hommes, commencent à prendre la parole sur leur expérience. Les mouvements récents en particulier amplifiés via les réseaux sociaux ont rendu possible une libération de la parole. Les témoignages doivent être encouragés par les pouvoirs publics.

Cette démarche collective est accompagnée par un important panel de mesures visant à soutenir les victimes. Ces outils sont tant instaurés par les pouvoirs publics que par la société civile, dont il faut saluer l'action des associations. On ne le rappelle pas assez, mais il appartient aux citoyens que nous sommes de profiter de notre rôle politique en s'engageant sur les thèmes qui nous sont chers. S'il est du ressort des pouvoirs publics de poursuivre et d'encourager par des moyens financiers et humains les dispositifs de soutien aux victimes de violences conjugales et domestiques, l'accent doit davantage être porté sur les actions de sensibilisation qui ne seront jamais suffisantes pour prévenir les drames.

Bien que nous adoptions une posture de pessimisme dans l'analyse, nous sommes optimistes dans l'avenir puisqu'il nous apparaît que notre jeunesse et les plus jeunes encore sont éclairés et sensibilisés à ces problématiques. Les violences conjugales et domestiques n'ont ni âge, ni classe sociale et n'appartiennent à aucun territoire. Sur ces points, le monde rural propose moins de service que le monde urbain limitant ainsi de nombreuses activités pour les femmes. Le manque d'efficacité de justification conduit à une faiblesse du nombre de condamnation qui décourage souvent les victimes de s'engager dans les procédures ; d'autant plus que, dans une petite société comme la nôtre, les pressions familiales et amicales peuvent freiner au dépôt des plaintes. Si ces éléments n'appartiennent guère à nos compétences, il demeure important de noter leur importance.

Notre jeunesse est d'ailleurs une des forces motrices de la libération de la parole, et, c'est pour cette raison que la Commission 2 dédiée aux affaires sociales a décidé de s'emparer de la problématique des violences domestiques – en particulier les violences conjugales, mais non exclusivement.

Après avoir recherché les différentes mesures existantes, il nous est apparu que de nombreuses victimes ne faisaient pas appel aux dispositifs d'accueil d'urgence. Ces derniers permettent d'extraire les victimes d'un danger immédiat, mais ils ne proposent cependant pas – ou rarement, voire non systématiquement – des solutions pérennes. Les foyers d'accueil répondent à des cas d'urgence immédiate, mais n'offrent pas aux victimes la possibilité de

commencer une nouvelle vie sur des bases stables. Et c'est en cette dimension que notre Commission souhaite intervenir.

## La problématique.

### Quitter son foyer lorsque l'on est en situation de précarité.

Les solutions d'hébergement d'urgence n'étant pas des solutions durables, elles contribuent aussi à empêcher les personnes susceptibles d'y faire appel. Le fait est que beaucoup de victimes choisissent de rester – par défaut et en absence d'alternative – dans leur foyer, confrontées aux dangers de leur conjoint prédateur. Pour quitter son foyer, il faut pouvoir en disposer d'un autre ou, au moins, savoir qu'il existe des dispositifs permettant de faciliter l'accès au logement. Or, c'est ici que notre problématique en rencontre une autre, celle du prix de l'immobilier.

Notre Assemblée a fréquemment porté cette thématique au cœur de l'hémicycle quant aux grandes difficultés qu'ont les jeunes actifs pour se loger, et, cette problématique s'en trouvent décuplées dans le cas d'une personne victime de violences conjugales. La hausse du prix de l'habitat contribue indirectement au fait que les victimes – souvent économiquement précaires et socialement isolées eu égard à l'action de leur conjoint nocif – ne quittent pas leur logement, faute de pouvoir en trouver d'autres. En effet, les règles<sup>1</sup> du marché immobilier imposent aux candidats à un bien locatif plusieurs critères parmi lesquels de disposer d'un revenu trois fois supérieurs au loyer ou encore de la demande d'un garant. Aux difficultés relatives à l'accession au logement, s'ajoutent les charges du foyer (eau, électricité, internet), les coûts du transport puis ceux de la vie quotidienne.

Il nous faut donc trouver le moyen que la Collectivité de Corse porte à la société des éléments afin de pallier ce manque. Face à cette problématique, notre commission propose donc une série de mesures visant à permettre aux victimes de violence domestiques la possibilité de d'accéder à un nouveau foyer afin de pouvoir repartir dans la vie.

---

<sup>1</sup> Implicite parmi les particuliers, mais imposée par les agences au vu des conditions d'assurance de leurs baux.

## Proposition 1.

### Constituer un fond destiné aux victimes des violences domestiques.

La pierre angulaire de nos propositions est la constitution d'une structure<sup>2</sup> qui serait dépositaire d'un fond de soutien destiné à soutenir les victimes de violences conjugales. Cette structure sera financièrement alimentée par la Collectivité de Corse qui dotera ledit fond de 150.000€ par an, soit un peu davantage à la symbolique somme de 1€ par travailleur actif sur l'île qui est de 130.200 en 2016 selon l'INSEE. Il sera également possible aux travailleurs actifs de cotiser<sup>3</sup> à ce fond en versant mensuellement sur base du volontariat 1€ afin de participer à la vie de la structure.

Le Conseil d'administration sera composé à parts égales d'élus, d'acteurs de la vie associative liée à ces problématiques ainsi que de citoyens tirés au sort.

---

<sup>2</sup> La typologie légale du fond reste à définir et il appartiendra aux services de la Collectivité d'en décider de la forme.

<sup>3</sup> Outre le fait d'alimenter les finances de la structure, la cotisation permet aux salariés d'en discuter entre eux, ainsi que de réaliser une prévention horizontale.

## Proposition 2.

### Que ledit fond puisse se porter garant auprès de propriétaires lors de contrats locatifs.

Le principal objet de la structure est de pouvoir se porter garant dans le cadre d'un contrat de bail locatif passé entre une victime et un propriétaire. La structure proposée n'est pas une structure d'accueil ouverte au public, mais une entité recevant les dossiers déposés et constitués par les associations spécialisées, puis se portant garant auprès des bailleurs.

### Exemple schématique de fonctionnement.

1. Une victime fait appel à une des différentes associations permettant l'accès à un dispositif d'hébergement d'urgence ;
2. Une fois prise en charge, la victime s'engage avec ladite association dans la recherche d'un logement ;
3. Ladite association constitue auprès la structure dont nous proposons la création un dossier de « demande de garant » ;
4. Le dossier de « demande de garant » est évalué par le Conseil d'administration qui donne son aval ;
5. La structure se porte garante de victime auprès du bailleur.

### Proposition 3.

Que les fonds réunis par ledit fond alimentent la prévention et la réinsertion professionnelle.

Les fonds doivent aussi contribuer à la réinsertion professionnelle des victimes en leur proposant, selon leurs volontés, de contribuer au fonctionnement de la structure en y étant salariées. Une telle mesure permettrait aussi d'employer des jeunes de 16 à 30 ans en service civique afin de réaliser une communication horizontale.



## Conclusion.

### Pour permettre aux victimes de reconstruire leur vie.

La constitution du fond de solidarité tel que nous le proposons apporterait aux victimes une solution complémentaire au panel de dispositifs déjà existant ; elle octroierait la possibilité de penser le départ du foyer/conjoint nocif en toute sécurité, le tout, en étant assurée par les pouvoirs publics qu'elle pourra accéder à un logement décent, pour elle ainsi que pour ses enfants. La constitution de ce fond met aussi en lumière, une fois de plus, la tentaculaire problématique de l'immobilier qui a des incidences sur l'ensemble de la société.

Que notre commission s'approprie la thématique des violences domestiques témoigne d'abord de la conscience dont nous disposons de cette problématique sociétale, mais aussi du rôle que nous accordons aux institutions publiques. Si, dans son ensemble, l'Occident gagnerait à poser collectivement et démocratiquement la question du rôle que les sociétés souhaitent accorder aux institutions publiques, il va que, pour la jeunesse investie dans cette commission, la Collectivité de Corse doit aider et soutenir les individus dans la construction de leur vie afin de leur permettre d'engager leur quête individuelle du bonheur. Quant au débat relatif à la philosophie institutionnelle, les discussions engagées avec Paris doivent – selon nous – aussi porter sur cette dimension. En tant que citoyens engagés, que membres de la société civile insulaire et, plus généralement en tant que jeunesse, nous l'attendons.